

Compte rendu CTSD repli 4 février

Dans sa déclaration, le Snes-Fsu a rappelé la situation spécifique des établissements accueillant des ULIS dans des divisions très chargées et les inquiétudes liées aux 2HSA obligatoires à la rentrée prochaine. Le Snes-Fsu a interpellé la multiplication des arrêts et le manque de professeurs remplaçants dans le second degré. Les inquiétudes liées au manque de moyens dans l'application du protocole sanitaire notamment en collège sont également pointées par le Snes-Fsu. Le DASEN ne souhaite pas mener à nouveau ce débat mais nous communique des réponses à certaines questions posées lors du dernier CTSD.

Concernant les lycées : Aire sur Adour sera reçu par le DASEN sur la situation de la cité scolaire. La dotation du collège est identique à celle de l'année dernière. La question de la seconde et les conséquences en terme de poste seront abordées.

Concernant les collèges : à Labouheyre, la création d'une UPE2A n'est pas opportune car le nombre d'élèves allophones est trop faible et surtout fluctuant. L'enseignant itinérant ENA va intervenir davantage. Les demandes de formation des enseignants seront étudiées.

Il ne reviendra pas sur les situations d'effectifs tendus dans les collèges accueillant des ULIS notamment.

Le Snes-Fsu interpelle le DASEN sur l'insuffisance de la dotation en lycée ne permettant pas de dédoubler toutes les spécialités selon les remontées des enseignants. Son enveloppe n'est pas extensible, c'est la cohérence pédagogique qui doit primer mais le dialogue reste ouvert et des ajustements possibles.

Le Snes-Fsu demande au DASEN si une dotation supplémentaire pour les collèges d'Angresse, Mugron et Labenne (collèges qui ont déjà pris la décision d'ouvrir des ouvertures de division sur la marge) si par hasard des hausses d'effectifs étaient prévues pour la rentrée afin d'éviter une « double peine ». Le DASEN répond qu'il sera vigilant et que des moyens seront abondés par rapport au cadrage initial.

La question des postes sera évoquée au mois de mars : compléments de service, temps partiels, décharges.